

*Direction de la sécurité
et de la circulation routières*

Circulaire n° 2004-67 du 10 décembre 2004 modificative à la circulaire SR/R n° 2004-65 en date du 30 novembre 2004

NOR : *EQUS0410419C*

Le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer à Madame et Messieurs les préfets de région (direction régionale de l'équipement [SISER pour l'Île-de-France, CETE/division transports des CRICR]), Mesdames et Messieurs les préfets de département (direction départementale de l'équipement), Messieurs les présidents des sociétés concessionnaires d'autoroutes ; Monsieur le président de la mission du contrôle des sociétés concessionnaires d'autoroutes.

L'annexe à la circulaire en date du 30 novembre relative aux jours hors chantier, constituée du calendrier des jours « hors chantiers » pour l'année 2005 mentionne la date du samedi 28 octobre 2005, comme jour « hors chantier ».

Le 28 octobre 2005 étant un vendredi, c'est bien le vendredi 28 octobre 2005 qui est retenu comme jour « hors chantier ».
Je vous prie de bien vouloir m'excuser pour cette erreur matérielle.

Pour le ministre et par délégation :
*L'ingénieur en chef des ponts et
chaussées
chargé de la sous-direction de
l'exploitation
et de la sécurité de la route,
R. Rioufol*